

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DPE 17 Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2015.

M^{me} Célia BLAUEL et M. Mao PÉNINO, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-5 ;

Vu le projet en délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL et Monsieur Mao PÉNINO, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2015 est approuvé.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO